

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2024

Le 1^{ER} juillet 2024 à 18 heures

Le Conseil Municipal de Bosgouët, légalement convoqué le 24/06/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck BERTIN, Maire

En exercice : 15

Présents : 13

Présents : Franck BERTIN, Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Daniel TORRETON, Michelle VANDERMEERSCH, Christelle GOSSE, Arnaud FOURQUEMIN, Hervé BRECHETEAU, Stéphane DESCHAMPS, Gérald LETELLIER, Hélène MENDES, David ODIEVRE, Françoise VAN DAMME, Aurélie VASSE-GAUCHER

Monsieur Hervé THOUENON a donné pouvoir à Monsieur Daniel TORRETON.

Absente : Madame Élodie GRICOURT

Secrétaire de séance : Madame Michelle VANDERMEERSCH

Ordre du jour :

- * Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de la maison communale
- * Demande de subvention dans le cadre du « dispositif de soutien aux territoires 2024-2025 »
du Département de l'Eure pour le projet de construction de la maison communale
- * Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique du groupe scolaire
- * Convention avec la Communauté de Communes Roumois Seine pour l'occupation des locaux
communaux dans le cadre des activités périscolaires

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de la maison communale

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de la maison communale est clôturé.

L'analyse des offres a ensuite été menée par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le cabinet CICLOP.

Après présentation de l'analyse des résultats, il s'avère que c'est le cabinet ACAU ARCHITECTES qui a obtenu le meilleur classement par rapport aux critères qui avaient été définis, le montant HT étant de 176 692,60 € (212 031,12 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à ACAU ARCHITECTES

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette décision.

**Demande de subvention dans le cadre du « dispositif de soutien aux territoires 2024-2025 » du
Département de l'Eure pour le projet de construction de la maison communale**

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'opération **CONSTRUCTION D'UNE MAISON COMMUNALE COMPRENANT UNE MAIRIE, DES ATELIERS MUNICIPAUX ET UNE SALLE POLYVALENTE** va finalement se dérouler en 3 phases :

- Phase 1 : création de la salle polyvalente et de l'atelier municipal, renaturalisation du centre bourg et valorisation de la mare
- Phase 2 : extension de la salle polyvalente pour la création de la nouvelle mairie
- Phase 3 : restructuration de l'ancienne mairie pour l'agrandissement du groupe scolaire

Il propose de solliciter une subvention auprès du Département de l'Eure afin d'aider la commune à concrétiser la **première phase**, dans le cadre du « dispositif de soutien aux territoires 2024-2025 ».

Le projet consiste en la construction de :

- 2 ateliers municipaux d'une superficie totale de 186 m²
- une salle polyvalente multi-activités d'une superficie totale de 421 m²
- des locaux techniques d'une superficie totale de 100 m²

Et également en :

- la création d'espaces extérieurs (parvis de la mairie, places de stationnement, jardin privatif lié à la salle des fêtes...)
- l'aménagement d'un jardin public
- la réhabilitation de la mare située sur le site

Monsieur le Maire annonce au Conseil le coût prévisionnel HT de cette première phase : 3 173 000 € (3 807 600 € TTC) et propose le plan de financement suivant :

SOURCE DE FINANCEMENT	POURCENTAGE SOLLICITE	MONTANT SOLLICITE
Département de l'Eure	40%	1 269 200 €
Etat (DETR)	40%	1 269 200 €
Fonds propres (auto-financement)	20%	634 600 €
TOTAL	100%	3 173 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE la phase 1 de l'opération
- VALIDE la proposition de plan de financement de Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Eure dans le cadre du « dispositif de soutien aux territoires 2024-2025 ».

Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique du groupe scolaire (école + restaurant scolaire)

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une rénovation énergétique du bâtiment **restaurant scolaire** est nécessaire. Celle-ci consiste en :

- l'isolation des façades avant et arrière et d'un pignon
- l'isolation thermique par l'extérieur
- le remplacement des huisseries
- la pose d'un nouveau système d'éclairage
- la remise en état des radiateurs
- la fourniture et pose d'un système complet de VMC double flux

De plus, concernant l'**école**, les travaux de rénovation énergétique suivants sont à envisager :

- la rénovation de l'installation électrique
- l'isolation des combles

Ces travaux ont été chiffrés suite aux études réalisées par le SIEGE 27 et détaillés dans l'audit énergétique mené par le cabinet SOCOTEC.

Il s'avère nécessaire, afin de finaliser la démarche entreprise par la collectivité, de prévoir le **remplacement de la chaudière** fuel qui alimente tous les bâtiments par une chaudière biomasse.

Un **phasage sur 2 ans** est prévu :

- cette année, réalisation des travaux listés ci-dessus dans les 2 bâtiments concernés (prévus au BP 2024)
- en 2025, remplacement de la chaudière

Le coût estimatif est détaillé comme suit :

Détail des dépenses	Montants (HT)
Travaux restaurant scolaire	94 271,66 €
Travaux école	22 415,72 €
Chaudière biomasse	73 330,00 €
TOTAL PROJET (HT)	190 017,38 €

Monsieur le Maire propose au Conseil de bénéficier de la subvention de l'Etat nommée « Fonds Vert » afin de concrétiser l'intégralité du projet.

Le coût total HT de l'opération étant de 190 017,38 €,

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention au titre du Fonds Vert	50%	95 008,69 €
Auto-financement	50%	95 008,69 €

TOTAL		190 017,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de rénovation énergétique global proposé par Monsieur le Maire pour le groupe scolaire, et le principe du phasage sur 2 ans,
- APPROUVE le plan de financement proposé
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour l'intégralité du projet.

Convention avec la Communauté de Communes Roumois Seine pour l'occupation des locaux communaux dans le cadre des activités périscolaires

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition des locaux destinés aux activités périscolaires avec la Communauté de Communes Roumois Seine.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le contenu de la convention proposée par la Communauté de Communes
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire annonce au Conseil que le dossier de demande de DETR pour l'acquisition d'un écran interactif destiné à l'école n'a pas été retenu pour le moment. Il garde cependant espoir que des crédits soient encore disponibles en fin d'année et que la commune puisse en profiter pour concrétiser cet achat.

* Madame FOURNIER-VIOT explique que Monsieur le Maire et elle-même ont participé le 20 juin à un séminaire organisé par la Communauté de Communes Roumois Seine. Il concernait le projet de PLUI mais aussi le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Un compte-rendu de cette journée sera adressé aux communes membres courant juillet et les membres du Conseil Municipal en seront également destinataires.

* Madame GOSSE confirme que le cocktail annuel destiné à rassembler la population aura lieu le samedi 7 septembre à 19h30. Une invitation sera bientôt distribuée.

Fin de séance à 19h10